



## **Rapport des activités des journées du 25 novembre 2019 à Brazzaville**

Introduction :

Le 25 novembre et le 10 décembre 2019 ont été choisis par l'Association Avenir Nepad Congo pour célébrer le début et la fin de la campagne des 16 jours d'activisme de lutte contre les violences basées sur le genre. Ces deux dates ont été retenues non seulement au regard des contraintes financières mais aussi et surtout parce qu'elles ont une forte portée symbolique : le 25 novembre est la journée internationale de l'élimination des violences à l'égard des femmes ; le 10 décembre est la journée internationale des droits humains.

## **I- La journée du 25 Novembre**

Plusieurs activités ont été réalisées au cours de cette journée à savoir : une conférence de presse, deux émissions radiophoniques, trois fora de discussion et une sensibilisation dans les rues de Brazzaville.

### **1- La conférence de presse :**

Tenue au siège de l'association Avenir Nepad Congo, le Coordonnateur a échangé avec les journalistes de la presse écrite et audiovisuelle sur le phénomène ou le problème des violences faites aux femmes dans notre pays. L'accent a été mis, ici, sur la caducité, la désuétude de certains textes juridiques nationaux. Pour le Coordonnateur, le moment est arrivé pour que le Congo s'arrime aux nouvelles exigences internationales en termes de protection, promotion et défense des droits des femmes. Cela passe par la révision des dispositions discriminatoires qui existent dans notre législation. En d'autres termes, l'arsenal juridique national doit désormais prendre en compte la dimension genre, pour un épanouissement inclusif et harmonieux. (Cf. Coupures de presse).

### **2- Les émissions radios**

Deux émissions ont été organisées. La première à la radio Magnificat et la seconde à la radio citoyenne des jeunes. Ces émissions tournaient autour du thème de la journée : La génération égalité s'oppose au viol. Voici ce qui ressort de l'émission animée à la RCJ.

#### **a) Qu'est-ce qu'on entend par violences faites aux femmes ?**

On qualifie de violences, tout acte qui va à l'encontre des droits de la femme, du point de vue physique, psychologique, économique, etc. C'est aussi ce qui fait ressortir la

douleur. Il s'agit, en bref, d'un ensemble de violences, de torture, de souffrance infligée à la femme, sur tous les plans.

**b) Y'a-t-il un rapport entre les violations des droits de la femme et violations des droits humains ? Autrement dit, lorsqu'on parle de violations des droits humains, qu'on fait également allusion aux violences faites aux femmes ?**

Bien sûr. Parce que lorsqu'on parle des droits humains, on fait allusion à la personne physique, tout sexe confondu. L'expression « droits humains » inclut aussi bien les hommes que les femmes.

**c) Pourriez-vous citer quelques exemples des droits humains que la femme peut posséder ?**

La femme a beaucoup de droits : à la vie, à la santé, à la procréation, à l'éducation. Ce sont des droits qui sont inaliénables. Le problème c'est qu'aujourd'hui, on pense que la femme n'est pas un être humain. On la considère comme un être de second rang. On pense que sa femme est à la maison, qu'elle n'a pas les mêmes droits que les hommes.

**d) Quelles sont les différentes formes des violences faites aux femmes finalement ?**

Ce serait difficile de tout citer ici. On peut quand même catégoriser. Il y a des violences physiques : bastonnades, viol, coups et blessures, etc. Il y a également des violences psychologiques, économiques, etc. Il faut noter que toutes les formes de violences peuvent être relié car, par exemple, une fille qui est victime du viol, non seulement va souffrir physiquement, mais aussi psychologiquement. Toutefois, il faut noter que le viol a des conséquences sur tous les plans : traumatismes, blessures physiques, stigmatisation, suicide, grossesse non planifiée. A côté du viol, il y a également le harcèlement sexuel qui bat son plein à l'école, dans des administrations. Les femmes/filles sont obligées d'avoir des rapports sexuels pour passer en classe supérieure ou pour bénéficier d'une promotion. Il ne faut pas non plus oublier les violences conjugales où, dans notre société, l'imaginaire populaire voudrait que la femme soit toujours prête à satisfaire sexuellement son homme, même lorsque les circonstances ne s'y prêtent pas.

**e) Comment comprendre le thème de cette journée ?**

Le maître-mot, dans ce thème, est le concept viol. Il a attiré à l'absence de consentement. Il fait allusion à la contrainte, au forcing. Même dans le couple, il faut

qu'il y ait le dialogue et le consentement de la femme avant de passer à l'acte sexuel. Mais très souvent, dans nos familles, le viol se passe dans le silence total. On ne veut pas que cela sorte du cadre familial. On préfère des arrangements à l'amiable. Or, le silence entretient ce phénomène. Ce qu'il faut faire, c'est de dénoncer, briser le silence.

**f) L'accoutrement de la fille pourrait-il être considéré comme un facteur du viol ?**

Non, les femmes ont le droit de s'habiller comme elles le veulent dans le strict respect de la loi. Il n'appartient pas à un citoyen quelconque de juger ou d'apprécier l'habillement d'une femme/fille. Il appartient à l'Etat, par le biais de ses agents, de constater qu'une personne est décentement ou mal habillée. Ceux qui pensent que l'accoutrement peut inciter au viol doivent revoir leur avis sur la question.

**g) Finalement, quelles sont les causes du viol ?**

Il y a des causes à différents niveaux : crise armée, délestages ou coupures intempestifs d'électricité. Certains hommes profitent de cela pour violer. Il y a aussi et surtout l'impunité qui constitue un facteur d'encouragement de certains violeurs.

**h) Quels sont les conséquences du viol ?**

Le viol a plusieurs conséquences, aussi bien physiques, psychologiques que vitales. Le viol peut entraîner des traumatismes, des grossesses non planifiées et non désirées, la mort, des IST, le VIH/SIDA, etc.

**i) Lorsqu'une fille ou femme est violée, quelle est la procédure à suivre ?**

Premièrement, il faut se rapprocher des structures médicales, les 72 h qui suivent. Après, vient la procédure judiciaire ou la prise en charge holistique. A notre niveau, nous faisons ce qu'on appelle par le référencement. Nous orientons les victimes vers les structures habiletés. A la base de la prise en charge, il faut que la femme victime accepte ou décide de briser le silence. Aussi, nous aimerions lancer un appel à l'Etat pour qu'il nous accompagne en nous donnant la possibilité d'avoir une loi sur la protection de la femme.

### **3- La sensibilisation, écoute, conseils**

Cette activité a consisté à distribué un dépliant sur la journée du 25 novembre. Au total, vingt relais communautaires ont été déployés sur le terrain à Brazzaville dans des milieux

différents : Fac de droit, Stade Alphonse Massamba-Debat, Marché total, Mairie Mfilou, Rectorat de l'Université-Ecole Normale Supérieure, Château d'eau, Marché l'Ombre, etc.

Les relais communautaires ont pu discuter, échanger avec la population de toutes les couches sociales notamment des commerçants, des professionnels, des fonctionnaires, des acheteurs, les célibataires, les mariés, les élèves, les étudiants. L'objectif était de les sensibiliser et conscientiser, sur les questions liées aux violences faites à l'endroit des femmes et filles, en insistant sur les violences sexuelles en général, le viol en particulier.

A l'issue de plusieurs échanges avec nos interlocuteurs nous avons pu recueillir les propos de :

**Mr Mantsima** 48 ans (niveau bac) pense que les violences à l'égard des femmes ne cesseront jamais parce que la femme refuse toujours de rester à sa place « ... *le problème c'est que la femme va continuer à subir ces violences et ça ne cessera jamais. Une femme qui travaille quelque part est exposée aux différents types de violences...tant qu'elle ne va pas reconnaître que sa place est à la maison, s'occuper des casseroles, ça ne changera pas* »

Un congolais lambda pense que les femmes sont à l'origine de ces violences et parfois aiment que leurs maris fassent violence pour obtenir un rapport sexuel par exemple « *est-ce que vous pensez un jour éradiquer toutes formes de violences ? Parce que la matière qui se trouve dans la tête d'une femme ne changera pas avec les bouts de papiers que vous partagez là, ça me 20 ans que je suis marié mais ma femme ne me cède jamais sans que je fasse recours à la violence, une violence que je dirai positives parce qu'elle aime comme ça, dans ces conditions est ce qu'on dira que je fais violence à ma femme ?* »

Ce n'était pas une séance des questions réponses sur les violences faites aux femmes mais en abordant le sujet chacun disait ce qu'il fallait dire. D'autres sont ceux qui disaient que faire recours à la violence c'est punissable aux yeux de la loi et même de la Bible. Mais quelques mères disaient à propos de leurs jeunes filles à fleur d'âge : « *Ne pas faire violences à nos jeunes filles qui sont au collège et lycée comme vous le dites, c'est autorisé un laisser-aller dans la maison. Vous saviez bien que le noir n'écoute qu'avec la chicotte, pour que nous réussissions l'éducation de nos enfants nous sommes obligés de faire recours à la violence car la nouvelle génération là est pourrie, il faut se lever pour combattre ça.* »

**Mlle Suzie** 19 ans Elève en classe de terminal a voulu savoir s'il existe une structure qui prend en charge ces genres de cas car violentée physiquement par son amant elle n'a pas pu se

rapprocher des services police dont elle ne fait confiance. Car, pour elle, il y'aura toujours un abandon de charge.

Quelle structure se tournera t'elle pour résoudre son cas ou celle d'autres victimes ?

**Mme Flore, âgée de 31 ans mère au foyer**

Cette femme qui ignore tout d'abord sur la journée internationale de violence faites aux femmes nous a accueillis ouvertement et a voulu savoir si le fait pour son mari de la prendre au lit par force constitue une violence car son cas est courant et elle subit sa presque trois à quatre fois par semaine. Dans les explications données à cette femme celle-ci nous a fait croire que le fait pour elle de consommer ce que le père de ses enfants lui donne constitue une contrepartie sur les violences dont elle subit.

**Benicia, 28 ans, Etudiante finaliste à l'ESGAE en année de master**

Cette jeune fille nous a raconté son récit sombre. Elle a d'abord subi un viol par deux hommes dont le premier était son copain qui l'a tabassé ensuite a fait venir son ami qui a abusé d'elle promettant de la faire du mal au cas où elle ne céderait pas. Cet acte de viol a fait l'objet d'une grossesse qui avait été interrompue volontairement par sa propre mère. S'en est suivi une période dépressive qui l'a plongée dans une vie où elle a subi sept avortement à risque car elle se croyait sans valeur parce que rejeté par son entourage commençant par sa propre famille. Cela l'a conduit à un renfermement sur soi pendant plusieurs années. Son seul refuge actuel est l'église.

**Monsieur Ngoma Frederick, policier**, venu légaliser un document à la scolarité centrale qui sur les violences conjugales et sexuelles estime que : « *la femme loin d'être maltraitée et battue pour quelques raisons que ce soit, devait être au contraire traitée avec beaucoup plus de dignité et de respect car elle reste à la fois notre épouse, mère et fille* » poursuivant son propos, il a souligné la nécessité de multiplier ce genre d'initiative en élargissant les parties prenantes.

**De son côté, mademoiselle Grace, étudiante** en deuxième année de Littérature et Langue Française a encouragé l'initiative car elle trouve que ce genre de descente favorise non seulement une réelle prise de conscience mais surtout contribue à briser certains tabous liés notamment aux rôles traditionnels dévolus aux femmes dans les foyers et aux abus qu'elles supportent sans se plaindre. **Une autre personne répondant au nom de Sylvie Makiessi** a clairement manifesté son pessimisme concernant l'avènement d'une société sans VBG surtout

dans le foyer conjugal. Pour elle, Dieu créa l'homme et la femme avec des rôles bien distincts et la femme doit pleinement assumer son rôle d'épouse et de mère au foyer en se soumettant à son mari.

Entouré de ses amies, cette thèse a été très vite battue en brèche par **mademoiselle Mercia**, une étudiante en 3<sup>e</sup> année d'histoire mais de confession chrétienne qui a rappelé que Dieu ne tolère pas que ses enfants soient maltraités et battus et que l'homme doit aimer sa femme comme Christ a lui-même aimé l'église. Pour terminer son propos, elle a salué l'initiative de l'association et a signifié que dans le cadre de la célébration de la journée internationale de ce 25 Novembre, l'église évangélique a organisé des cultes spéciaux pour édifier le corps de christ.

Nous avons aussi discuté avec **un jeune étudiant au nom de MIYOUNA Parrillaud** qui estime que la femme est être compliqué et aime la violence, quand elle manque du respect, il est probable qu'elle soit violentée par son partenaire ou autrui. Et nous savons bien que la plupart des hommes n'ont pas la maîtrise de soi, ce qui conduit aux violences. Il a eu rajouté que la femme n'a pas le droit de rejeter son mari au lit s'il veut avoir des rapports sexuels avec elle.

Ainsi, **Monsieur Mathey Lezin** dénonce la femme comme étant la 7<sup>e</sup> bête après le crapaud. Dans la mesure où elles acceptent lorsque les hommes les font des avances, soutirent les sous et biens de ces hommes et pour satisfaire les hommes à leur tour elles ne veulent pas. A ce moment si le M. n'est pas sage, il va appliquer la violence verbale dans un premier temps. S'il n'est toujours pas satisfait par la femme, on va arriver à ce qu'on appelle par violence physique et sexuelle. En effet, défendre le droit des femmes est un point très capital pour tous. Mais elles doivent aussi changer de comportements à leur tour afin qu'elles ne soient plus victime des violences de tous genres.

Nous avons également dialogué avec **madame Mbemba Pauline**, couturière, qui nous a relatées en bref l'histoire de sa petite fille qui avait été violé par l'ami de son grand frère. Cette jeune fille violée à l'âge de 14 ans passe des moments difficiles, car elle vit avec la peur des hommes bien qu'elle ait 25 ans aujourd'hui. Le jeune homme qui l'avait violée n'a jamais été puni parce que ses parents ont soudoyé de l'argent aux près des policiers. Par manque de soutien, la maman de la victime est restée silencieuse.

**Pour monsieur Loussakouno Anthony**, maitre menuisier, le gouvernement devrait prendre des mesures pour éradiquer ce fléau, car le droit de la femme doit être respecté de tous ;

**Monsieur Loufoua** de son côté demande aux ONG œuvrant sur la défense des droit humains de ne point attendre les moments précis pour faire passer le message. Il devrait y avoir des affiches partout, des messages pourraient être envoyé dans les téléphones, dans les journaux et même faire des panneaux publicitaires.

Pour un étudiant en droit, la vingtaine dépassée, *« il faut que les femmes aussi respectent les hommes. Si aujourd'hui, elles sont violentées, c'est parce qu'elles se lèvent et veulent se mesurer à l'homme alors qu'ils ne sont pas tous pareille. Selon moi, c'est le manque de respect et franchise envers les hommes qui fait que les femmes subissent »*.

Une étudiante en droit, âgée de 26 ans, mère d'une petite fille qu'elle portait au dos, venue s'informer du calendrier des examens à la faculté nous a interpelés et a exprimé sa curiosité de savoir un peu plus sur notre présence dans son établissement. C'est notre uniforme orange qui a attiré son attention. Nous avons saisi cette occasion pour lui expliquer tout l'intérêt de notre déploiement au sein de son établissement. *« Je ne savais pas qu'il existait une telle journée. Mais, ça fait trop des journées internationales. Pourquoi celle d'aujourd'hui n'est pas liée à celle du 8 mars, par exemple ! Les choses auraient mieux quand on parlerait des droits femmes. Par l'expression droits, on pourrait déjà comprendre qu'il y a respect d'intégrité d'autrui et autres.»* Pour elle, lorsqu'on célèbre le 8 mars, cette célébration devrait inclure celle du 25 novembre. Nous lui avons expliqué qu'il s'agit de deux batailles de lutte : une pour le respect des droits de femmes et l'autre contre toutes formes de violences à leur égard. Mener cette double bataille ne serait pas inconcevable en une seule journée d'autant que celle du 25 novembre se fait durant 16 jours jusqu'à sa clôture par la journée des droits de l'homme, le 10 décembre.

Une étudiante en première année de chimie, à la Faculté de sciences et techniques, parle de son combat aussi qu'elle mène en solo. *« Je me bats pour le même problème au fond de moi. Je ne sais pas vers qui tourner pour en parler. C'est une question d'honneur et de dignité que je vois être cachée par l'inactivité des autorités. Dans les médias tout le monde en parle. Mais, il n'y a aucune suite possible. Si les autorités ne sont pas engagées dans le même sens il n'y aura que des discours sans actes. PENSEZ-VOUS qu'une autorité qui a commis une violence sur la femme peut-elle être poursuivie ? Je ne pense pas. Je veux simplement vous dire qu'il faut peut-être changer les manières de faire et voir surtout quelles sont les solutions à apporter aux victimes qui récoltent toutes les humiliations du monde. Parfois on les accuse à tort d'avoir fomenté des histoires pour discréditer les autorités qui sont pourtant coupables des graves atteintes aux droits de l'homme. »* Après Avoir écouté le ras-le-bol de cette jeune



étudiante, nous lui dit que si elle pense qu'une réponse étatique est difficile à trouver au problème de violence à l'égard des femmes, elle pourrait tourner vers la société civile pour une éventuelle réponse sociétale. Cela participe des relations complémentaires entre l'Etat et la société civile. La solution, si elle ne vient pas de l'Etat, elle vient de la société civile. Les indications lui ont été données sur l'Association Avenir Nepad Congo pour une réponse idoine.

Féministe, une étudiante en 3<sup>e</sup> année de droit, dénonce la manière de procéder des ONG et médias qui incitent les jeunes filles à briser le silence. *« Une victime du viol ou de toute autre violence reste une victime. Sortir du silence sans garantie d'une solution à sa situation est une aberration et une façon de la pousser au suicide. On ne doit pas imposer à la femme le droit à la parole. C'est à sa conscience et âme de réfléchir et voir quelle action tenter pour essayer de punir le coupable. La parole ne s'impose pas. Pousser la femme à la dénonciation de ce qu'elle est victime est une forme de violence. Même si on dénonce, la prise en charge n'est pas sérieuse. Il n'existe, en ma connaissance, aucune structure de dénonciation et de suivi de cette question dans notre pays. Donc, vous voulez que les femmes s'exposent comme ça dans la nature en donnant une image bizarre d'elles à travers les autres. Allez assister à une affaire de viol dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie, vous entendrez les propos des policiers ou des gendarmes comment ils sont aussi grossiers qu'on ne le pense. La façon qu'ils parlent aux femmes est intimidant et victimisant. Cela aggrave la douleur de la femme, au plus de ce qu'elle a subi. Cette façon ne favorise pas la liberté de la parole. Ils pensent que le fait pour une femme d'entrer dans une chambre est synonyme d'acceptation expresse de faire l'amour. La faute du silence n'est pas la faute de femmes, mais de l'inaction des autorités ou de la façon dont les autorités doutent de ce que subissent les femmes. Je dis et je réitère mes propos qu'aucune entité n'a le droit d'imposer la parole aux femmes victimes de violences sans au préalable prévoir les mécanismes d'accueil et de prise en charge dans tous les niveaux »*. Nous lui avons expliqué le bien-fondé de la liberté de la parole et surtout des mécanismes d'accueil et de prise en charge qui existent dans le pays.

Enfin, nous avons aussi discuté avec un groupe de jeunes filles collégiennes qui plaident pour certaines mesures indispensables et urgentes en milieu scolaire. Car ces filles sont toutefois harcelées par les enseignants, mais aussi par les jeunes garçons du collège et de la cité.

En dehors de ces témoignages poignant, un certain nombre de discussion passagère ont eu lieu avec quelque femme qui ont manifesté leur volonté de s'exprimer et ont été parfois de savoir

qu'il existait une journée internationale de lutte contre ce fléau qui prend de plus en plus de l'ampleur dans de nombreux foyers.

Ce qu'il faut retenir, c'est que les personnes sollicitées lors de cette descente de sensibilisation ont réagi différemment. Certains ont montré beaucoup d'enthousiasme et d'engouement à l'idée de lutter contre toutes les formes de VBG tandis que d'autre se sont montrés un peu sceptique concernant certaines formes de violence telles que les violences conjugales fortement ancrée dans la culture congolaise mais la plupart ont réagi positivement à cette descente d'information et d'échange organisée par l'Association Avenir Nepad Congo.

#### **Des suggestions/recommandations ont aussi été recueillies :**

- La mise en place d'une ligne rouge pour recueillir des informations sur les cas de violence ;
- Prendre la police comme partenaire stratégique pour recenser les cas de violence de tout genre contre les femmes
- poursuivre les descentes d'information et d'échanges sur les violences faites aux femmes tout le long de l'année ;
- mettre en place une réelle politique d'accompagnement et de prise en charge des victimes des violences basées sur le genre au lieu de se limiter à quelques rencontres fortuites ;
- Monter des affiches, banderoles et autres images sur les VBG dans toute ma ville y
- s'associer aux communautés religieuses pour une meilleure conscientisation des personnes sur les VBG.

#### **4- Les fora de discussion**

Au cours de la journée du 24, trois fora de discussions ont été organisés dans trois associations membres de la coalition DSSR : AJD, DSDJ, AMCUMF. Le message à véhiculer était le même. Il était question de parler des violences sexuelles en mettant l'accent sur le viol, conformément au thème de la journée internationale. Au cours de ces activités, le facilitateur a insisté sur les violences sexuelles : **La violence sexuelle**, c'est traiter une personne, quel que soit l'âge ou le sexe, comme un objet sexuel, la forcer à participer à des activités sexuelles contre son gré, l'obliger à regarder du matériel pornographique... Elle a pour but de satisfaire un besoin sexuel contre le gré de la personne. Le viol et l'inceste en sont des manifestations, comme le harcèlement sexuel que l'on retrouve surtout en milieu scolaire, universitaire et de travail.

Dans le foyer, les femmes sont souvent victimes du viol, mais faute d'information, elles subissent et ne savent à qui se confier. La conséquence est qu'elles sont utilisées par leurs hommes comme des objets sexuels. Leurs avis ne comptent pas. Cela constitue un viol. Cela ne concerne pas uniquement le fait de brutaliser physiquement la femme ou la fin à des fins sexuelles mais, même dans le couple, lorsqu'il n'y a pas de consentement, cela constitue, du point de vue de la loi, un viol. Tel est été le fil conducteur du message. A la fin de la communication, l'auditoire réagissait toujours. Parmi les réactions recueillies, en voici quelques :

**Témoignage 1 :** Je m'appelle Grace, mon ami n'aime pas que je vienne travailler. A chaque fois que je reviens du travail, il me répète toujours que ma place est à la maison. Pour lui, il faut que je reste à la maison pour m'occuper des enfants et du ménage.

Aussi, il a l'habitude de me prendre de force pour faire l'amour. Lorsque je lui dis que je ne veux pas, il ne veut rien savoir. A chaque fois que je ne suis pas d'accord, il m'oblige toujours.

**Témoignage 2 :** Je suis Reine et l'homme avec qui j'ai eu un enfant ne cesse de me harceler. Pourtant, nous ne sommes plus ensemble. Lorsque je lui demande de l'argent pour prendre soin de l'enfant, il m'oblige d'abord de faire l'amour avec lui avant toute chose. Quand je refuse, il ne remet rien.

**Témoignage 3 :** Je suis Georgina. Lorsque j'étais au collège, notre enseignant de SVT me dérangeait (draguait) souvent mais je refusais. Il a commencé à me faire des problèmes. J'en ai parlé au directeur des études mais ce dernier n'a rien fait. Au contraire, lui aussi est encore tombé amoureux de moi et a commencé à me faire la cour. Je ne savais plus ce qu'il fallait faire.

**Témoignage 4 :** Mon nom est Mado et mon mari me rend la vie difficile à la maison.

Lorsqu'il prend la bière, il devient très violent et insolent. Il est policier et la manière qu'il se comporte envers les enfants et moi, c'est comme quelqu'un qui ne maîtrise pas le droit. Il est très brutal et à chaque fois qu'il est ivre, il casse tout dans la maison et nous menace.

**Constats faits lors de ces échanges :** La plupart des femmes avaient quelque chose à dire, une histoire à raconter. Mais elles hésitaient, se gênaient ou avaient peur. On pouvait lire cela sur leurs visages. Celles qui ont eu le courage de témoigner l'ont fait après insistance des responsables de leurs associations. Il convient aussi de noter que le cadre n'était pas favorable à ce que les femmes se sentent rassurées de raconter leurs histoires en toute confidentialité et

dignité, sans qu'on ne porte un jugement sur ce qu'elles avaient à dire. Nous pensons que lorsque toutes les conditions permettant aux femmes de parler librement et confidentiellement, nous pourrions avoir plus de témoignages et de récits.

Enfin d'autres sont ceux qui voulaient bien intégrer l'Association Avenir Nepad afin de contribuer aussi à la lutte contre ces différents types de violences.

## **Conclusion**

Eu égard à ce qui précède, la journée du 25 novembre ne fut pas une journée comme les autres. Elle a permis à l'association de sensibiliser, d'éduquer et d'informer la population sur les questions de VBG en général et des droits des femmes en particulier. Elle nous a aussi permis d'apporter plus de connaissances aux hommes, femmes et filles sur les différentes formes de violences, mais aussi recueillir des informations et témoignages auprès de la société. Loin de dire que cette journée fut un grand succès, il sied de retenir que la campagne 16 jours d'activisme de lutte contre les violences basées sur le genre est un atout très favorable et conducteur à l'élimination des violences dans notre société.